

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 2.0

Date de révision : 06-08-2022

Date d'impression : 9-4-2024

Nom commercial : Super Sculpey® UltraLight™

## **SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise**

### 1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Super Sculpey® UltraLight™

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation : Matériau de modelage durcissant au four pour les loisirs. Produit artisanal, pas un jouet.

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba  
Hellegatstraat 13a  
2590 Berlaar  
Belgique  
Tél : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27  
Site web : [www.assyst.org](http://www.assyst.org) / [www.artsuppliesonweb.com](http://www.artsuppliesonweb.com)  
Courriel : [ao@assyst.org](mailto:ao@assyst.org) / [vera.opsommer@assyst.org](mailto:vera.opsommer@assyst.org)

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

**Centres Antipoison et de Toxicovigilance**

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

**Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Toxicité aquatique (aiguë), catégorie 3; H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique (chronique), catégorie 3; H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage :

**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :**



**Pictogrammes de danger :**

**Mot de signalisation :** Attention.

**Les ingrédients dangereux doivent être déclarés sur l'étiquette :**

- ✓ naphta lourd (pétrole), hydrotraité ; naphta à bas point d'ébullition traité à l'hydrogène

**Mentions de danger :**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Précautions à prendre**

**La prévention :**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Disposition:**

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

### 2.3 Autres dangers :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 2 de 8

Version 2.0

Date de révision : 06-08-2022

Date d'impression : 9-4-2024

Nom commercial : Super Sculpey® UltraLight™

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

## **SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**

### **3.2 Mélanges :**

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS], elles sont répertoriées ci-dessous.

Ingrédient/Désignations chimiques	N° CAS N° CE Index n°. Numéro d'enregistrement	Classification (Règlement (CE) n° 1272/008)	Concentration (%)
Oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M aigu: 1 Facteur M chronique: 1	1.0 - 10

Pour l'explication des abréviations, voir la section 16.

## **SECTION 4 : Mesures de premiers secours**

### **4.1 Description des mesures de premiers secours :**

#### **Généralités**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### **Inhalation**

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Ne rien faire ingérer.

Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

#### **Contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

#### **Contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés.

Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon.

NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

#### **Ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### **Résumé**

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible.

Traiter de manière symptomatique.

Voir la section 2 pour plus de détails.

#### **Contact avec les yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Contact avec la peau**

Provoque une légère irritation cutanée.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Remarques au médecin**

Traiter de manière symptomatique

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 3 de 8

Version 2.0

Date de révision : 06-08-2022

Date d'impression : 9-4-2024

Nom commercial : Super Sculpey® UltraLight™

## **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction :

#### **Recommandations:**

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, eau pulvérisée.

#### **Moyens d'extinction inappropriés:**

A ne pas utiliser: jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Produits de décomposition dangereux:**

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection.

Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux.

Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie.

Ne pas fumer.

## **SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

#### **Précautions individuelles :**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou ramasser.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage :**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange :

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Pas de données disponibles.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

## **SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle**

### 8.1 Paramètres de contrôle :

Ingrédient	La source	Valeur
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	OSHA	TWA 5 mg/m3 (fume) TWA 15 mg/m3 (total dust) TWA 5 mg/m3 (resp dust)
	ACGIH	TWA: 2 mg/m3 STEL: 10 mg/m3
	NIOSH	10 mg/m3 STEL (fume)
	National	5 mg/m3 TWA [VME] (fume); 10 mg/m3 TWA [VME] (dust)

### 8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

#### **Respiratoire**

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 4 de 8

Version 2.0

Date de révision : 06-08-2022

Date d'impression : 9-4-2024

Nom commercial : Super Sculpey® UltraLight™

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.

Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

#### Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux pour protéger les yeux.

Une station de lavage oculaire est suggéré comme une bonne pratique en milieu de travail.

#### Peau

Gants de protection recommandés.

#### Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

#### Autres pratiques de travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :**

#### **Aspect**

Couleur:	Argile
État physique:	Solide
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH :	Non mesuré
Point de fusion / point de congélation (°C) :	Non mesuré
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) :	Non mesuré
Point d'éclair :	Non mesuré
Vitesse d'évaporation (Ether = 1) :	Non mesuré
Inflammabilité (solide, gaz) :	n'est pas applicable

#### **Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

Limite inférieure d'explosivité:	Non mesuré
Limite supérieure d'explosivité:	Non mesuré
Tension de vapeur (Pa) :	Non mesuré
Densité de vapeur :	Non mesuré
Densité :	Non mesuré
Solubilité dans l'eau :	Non mesuré
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow) :	Non mesuré
Température d'auto-inflammation (°C) :	Non mesuré
Température de dégradation (°C) :	Non mesuré
Viscosité (cSt) :	Non mesuré

### **9.2. Autres informations**

Aucune autre information pertinente.

## **SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité :**

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

### **10.2. Stabilité chimique**

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 de 8

Version 2.0

Date de révision : 06-08-2022

Date d'impression : 9-4-2024

Nom commercial : Super Sculpey® UltraLight™

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de données disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral LD50, mg/kg	Cutané LD50, mg/kg	Inhalation Vapeurs LC50, mg/L / 4 h	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/L / 4 h	Inhalation gaz CL50, ppm
Oxyde de zinc - (1314-13-2)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	5.70, Rat - Catégorie: 5	Pas de données disponibles

#### Données sur la cancérogénicité

Ingrédient	La source	Valeur
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	OSHA	Cancérogène réglementé: Non;
	NTP	Connu: Non; Présumé: Non;
	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
	ACGIH	--

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	--	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	--	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	--	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	--	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	--	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	--	Non applicable
Sensibilisation cutanée	--	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	--	Non applicable
Cancérogénicité	--	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	--	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	--	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	--	Non applicable
Danger par aspiration	--	Non applicable

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit.

Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

#### Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l	3hr IC50 bactéries mg/l	Biodégradabilité %
Oxyde de zinc - (1314-13-2)	Non disponible	>100.00, Daphnia magna	Non disponible	--	--

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 06-08-2022

Page 6 de 8

Date d'impression : 9-4-2024

Nom commercial : Super Sculpey® UltraLight™

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

#### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

### **SECTION 13 : Instructions pour l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

##### **Produit :**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

### **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

Sans objet

#### 14.2 Dénomination appropriée de la cargaison selon les règlements types de l'ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

#### 14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

#### 14.5 Risques environnementaux

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement ou le milieu marin d'après les données disponibles.

#### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Pas de données disponibles.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Consulter les règlements de l'OMI avant de transporter du vrac océanique

Ces informations ne sont pas destinées à divulguer l'ensemble de la législation spécifique, des exigences opérationnelles et des informations relatives à ce produit. Des informations supplémentaires sur le transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant commercial ou du service clientèle. Il incombe à l'entreprise de transport de se conformer à toutes les dispositions légales relatives au transport de marchandises.

### **SECTION 15 : Informations statutaires**

#### 15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

##### **Législation UE**

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

##### **Législation nationale**

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les produits contenant des solvants organiques et si l'application par pulvérisation est possible. Les tableaux des maladies professionnelles no. 84 "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel".

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 de 8

Version 2.0

Date de révision : 06-08-2022

Date d'impression : 9-4-2024

Nom commercial : Super Sculpey® UltraLight™

## **SECTION 16 : Autres informations**

### **Texte intégral des déclarations H**

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Texte intégral des autres abréviations**

Aquatic Acute      Danger pour le milieu aquatique. Aiguë.

Aquatic Chronic      Danger pour le milieu aquatique. Chronique.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels ; ASTM - Association américaine pour les essais de matériaux ; pc - Poids corporel ; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme ou Institut allemand de normalisation ; DSL - Liste des substances utilisées à l'intérieur (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; Numéro CE - Numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x% ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x% ; EmS - Programme d'urgence ; ENCS - Produits chimiques existants et nouveaux (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse de croissance de x% ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; IBC - Code international de construction et d'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac de l'OMI ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECS - Liste d'inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean Inventory of Existing Chemicals ; CL50 - Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.o.s. - Non spécifié par ailleurs ; NO(A)EC - Aucun effet discernable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Aucun effet discernable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Aucun effet discernable sur la capacité de charge ; NZIoC - New Zealand inventory of chemicals ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Office de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques ; (Q)SAR - Relations (quantitatives) structure-activité ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ; TDAA - Température de décomposition auto-accelérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance extrêmement préoccupante ; TCSI - Inventaire taïwanais des substances chimiques ; TECL - Inventaire des substances chimiques existant en Thaïlande ; TRGS - Règlement technique sur les substances dangereuses ; TSCA - Toxic Substances Control Act (États-Unis) ; ONU - Nations unies ; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

### **Plus d'informations**

Conseils de formation :

Fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.

### **Classification de la préparation :**

Acute aquatic 3      H402

Chronic aquatic 3      H412

### **procédure de classification :**

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 de 8

Version 2.0

Date de révision : 06-08-2022

Date d'impression : 9-4-2024

Nom commercial : Super Sculpey® UltraLight™

concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Avis de non-responsabilité : les informations présentées ici sont fournies à titre de guide pour ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sûres doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec matériaux. Il est important que l'utilisateur final prenne une décision concernant la l'adéquation des procédures de sécurité employées lors de l'utilisation de ce produit.